

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 22 mai 2026****Délibération n°34/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à seize heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 5 mai 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, Michaël LAVILLE, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY.

Mesdames Martine PINVILLE (Pouvoir de Madame Virgine LEBRAUD), Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Emilie RICHAUD, Stéphanie GARCIA, Laetitia REGRENIL, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, François NEBOUT.

Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Laetitia REGRENIL.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	5
Votants	16

Objet : Ecole 42 Angoulême - Subvention à l'association au titre de l'année 2026

42 est une école d'informatique entièrement gratuite, ouverte à toutes et tous sans condition de diplôme et accessible dès 18 ans. Sa pédagogie est basée sur le peer-to-peer learning : un fonctionnement participatif, sans cours, sans professeur qui repose sur l'apprentissage par projets. 42 a été fondée à l'initiative de Xavier Niel en 2013 alors que l'industrie du numérique en France subissait une importante pénurie de développeurs informatiques.

Le projet d'implantation de 42 Angoulême est porté à l'origine par le Département de la Charente, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême. C'est au sein du Campus Image, sur les rives du fleuve Charente, qu'un bâtiment de 1 300 m² a été construit pour accueillir l'école.

42 Angoulême est aujourd'hui gérée par l'association du même nom, association à laquelle le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis a adhéré (délibération 4 du 27 janvier 2021) en qualité de membre de droit, avec six représentants au sein de l'Assemblée Générale.

L'école a ouvert fin novembre 2021 dans des locaux aménagés par Magelis, situés aux 49/51 boulevard Besson Bey.

131 nouveaux élèves ont été recrutés pour former la nouvelle promotion 2025, ce qui porte le nombre d'étudiants actifs total à 459.

A ce jour 47 élèves ont d'ores et déjà terminé leur formation avec un taux d'insertion/poursuite d'études à six mois de 81%.

En 2023, 42 a obtenu la certification de deux titres RNCP : Concepteur développeur de solutions informatiques niveau 6 et Expert en architecture informatiques niveau 7 et a l'autorisation de délivrer ces 2 certifications sous statuts étudiant et alternant. En 2025, 42 a obtenu le renouvellement de la certification de ces 2 titres RNCP, certification valable jusqu'au 31/10/2029.

42 Angoulême a également validé en juin 2025 l'audit de renouvellement de la certification Qualiopi (valable jusqu'au 3 novembre 2028) qui lui permet de proposer de la formation en alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) mais aussi de proposer des modules de formation professionnelle à destination des publics salariés.

Le budget prévisionnel 2026 s'élève à 1 005 343 € en dépenses (soit un coût par élève de 1 875 euros) et 709 850 € en recettes. La demande totale de subvention est de 143 800 € dont 100 000 € en fonctionnement et 43 800 € en compensation des loyers.

La demande de subvention représente 14,3 % du budget prévisionnel en dépenses. Les recettes prévisionnelles sont constituées de mécénat / solde de taxe d'apprentissage, cotisations des membres, formation professionnelle et subventions.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 143 800 € (100 000 € de subvention et 43 800 € de compensation de loyer).

Une convention est ainsi présentée, convention relative au financement de 42 Angoulême au titre de l'année 2026 (en annexe) : elle a pour but de préciser les obligations des deux partenaires et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis à l'association.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par 8 votes Pour, 4 votes Contre et 4 Absentions :

- **acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir entre l'association Ecole 42 Angoulême Charente Nouvelle Aquitaine prévoyant le versement d'une subvention d'un montant total de 143 800 € au titre de l'année 2026 ;**
- **autorisent Madame la Présidente à signer cette convention ainsi l'ensemble des documents y afférents.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 1er juin 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 1er juin 2026
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 1er juin 2026

Signé: La Présidente

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

